

Boîte anti-fourmis ECO au Spinosad : vraiment écologique ?



L'anti-fourmi Aveve, contient selon l'emballage 100% de « matière active naturelle » « éco » et « Bio » qui détruit « plus rapidement » tout le nid. Vendu sous forme d'appât, il est destiné à être utilisé dans la maison et ses alentours. La matière active est transportée par les fourmis au sein du nid (qui peut se trouver à l'extérieur, au jardin, etc.) et tue la colonie en quelques semaines.



Pas si « éco » que ça !

L'étiquette précise que ce produit est nocif pour les organismes aquatiques, qu'il peut entraîner des effets à long terme pour l'environnement et qu'il doit être conservé à l'écart des aliments. Non classé dans les produits dangereux pour la santé, il présente cependant des risques d'intoxication par inhalation, ingestion, contact avec la peau ou projection dans les yeux. L'emballage lui-même est classé comme "déchets dangereux et spéciaux" et doit être éliminé avec les précautions qui s'imposent.

Quant à la composition du produit, on a peu d'informations. Tout ce que l'on sait, c'est qu'il contient du Spinosad comme substance active (à raison de 0,015%). En général, dans les appâts, le Spinosad est associé à de la glycérine et du sucre.

Le Spinosad est un insecticide issu de la fermentation industrielle d'une bactérie vivant dans le sol, *Saccharopolyspora spinosa*. Cette bactérie produit deux toxines (spinosyne A et D) dont est dérivé le Spinosad. Celui-ci agit au niveau du système nerveux de l'insecte et est efficace contre les fourmis, chenilles, thrips, mouches, mineuses... Mais il est également toxique pour des organismes non visés, en particulier des auxiliaires des cultures, dont les pollinisateurs (abeilles et bourdons). Ses effets peuvent contribuer à affaiblir la santé de ces populations menacées. De plus, le Spinosad a tendance à se fixer à la matière organique. Son potentiel de bioaccumulation dans l'environnement et les chaînes alimentaires est donc élevé. C'est pourquoi ses applications sont strictement réglementées !

En effet, que ce composé (cette toxine) soit issu de bactéries et non de la synthèse chimique n'en fait pas une substance inoffensive, même s'il a été récemment autorisé en agriculture biologique sous certaines conditions. Des producteurs bio considèrent d'ailleurs cette autorisation comme paradoxale. C'est en effet peut-être oublier que les antibiotiques, sur-utilisés en médecine humaine et animale, sont à l'origine issus de bactéries ou de champignons dont ce sont les armes de défense. L'utilisation régulière de Spinosad ne fera que provoquer des déséquilibres dans les populations d'insectes touchées ainsi que des résistances très problématiques. Les colonies d'insectes soumises au Spinosad peuvent contenir des individus naturellement résistants que l'insecticide favorisera. De plus, les fourmis ont la capacité de transmettre la résistance à un toxique auquel elles sont exposées à la génération suivante (mithridatisation).

Enfin, les fourmis, en tant que prédateurs et « éboueurs », sont très utiles. Il est donc recommandé de recourir à des moyens de lutte plus doux. Si vraiment on décide d'utiliser le Spinosad, le faire avec modération et en rotation avec d'autres insecticides.

A noter : on déconseille d'utiliser des boîtes d'appâts contenant par exemple du Fipronil, en raison de sa toxicité pour les abeilles. Selon le même argument, il n'y a pas de raison de lui préférer le Spinosad.

Critères selon lesquels ce produit peut être mis en cause :

- utilisation de déclarations vagues ;
- manque d'information sur la portée exacte de la déclaration.

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Source URL: <https://www.ecoconso.be/node/2108>